

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis 86-2024** :

BUDGET 2025

Membres de la commission :

Roland Pfister

Arnaud Heiniger

Didier Gattlen

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann

Conseil communal du

5 décembre 2024

La commission des finances, représentée par MM. Arnaud Heiniger, Roland Pfister, Didier Gattlen et Sylvain Baumann, ont pris connaissance, durant la séance du 20 novembre 2024, du **préavis n°86-2024** intitulé : **Budget 2025**.

Le document nous a été présenté par M. Richard Emmenegger, syndic et M. Florian Mettraux, boursier.

Le passage au nouveau système de comptabilité MCH2 nous permet dorénavant de comparer les budgets dans le détail et avec plus de transparence. Nous soulignons la clarté de présentation ainsi que les très bonnes compétences de Monsieur Florian Mettraux, qui a pu répondre sans exception à toutes nos questions.

Voici notamment les quelques points de questionnement de la commission des finances ainsi que leurs explications :

- Afin d'augmenter encore la clarté, il est demandé à la commune d'ajouter une colonne avec le réel de l'année précédente. En raison du changement avec MCH2, la comparaison du budget avec le réel 2023 n'aurait que peu de pertinence. Par contre c'est déjà prévu de rajouter le réel 2024 pour le prochain budget.
- (p9 – 0220.00.3010.00 / p10 – 0220.01.3010.00)
L'augmentation de salaire pour la partie administration générale n'est pas un engagement supplémentaire mais correspond à une meilleure répartition sur les comptes en fonction du travail réel. L'augmentation est ainsi compensée avec une diminution sur la partie du secrétariat municipal.
- (p11 – 0223.00)
On aperçoit une augmentation de 55kCHF pour la partie informatique. Ceci est expliqué par la mise en place du nouvel ERP qui nécessitera plus de ressource pour l'utilisation ainsi que d'une volonté d'améliorer la cybersécurité de la Commune, chose qui ne peut qu'être encouragée, au vu des attaques et chantages informatiques grandissants dans le domaine.
- (p12 – 0290.01)
Il n'est plus prévu pour 2025 d'attribuer des montants aux fonds pour la halle polyvalente comme il l'était prévu en 2024. Au contraire, le but est de diminuer le fond de réserve de politique budgétaire et d'utiliser dorénavant le fond Bâtiment PF pour lequel un règlement à part a été mis en place.
- (p13 – 0290.06)
Il est demandé comment valoriser le bâtiment existant de l'ancienne station de pompage. Une étude a été effectuée mais le coût étant très conséquent, la municipalité a décidé de déprioriser ce projet par rapport à d'autres travaux plus importants. L'étude pourra cependant être reprise ultérieurement, probablement durant une prochaine législature.
- (p14 – 1110.00)
On note une très forte augmentation pour la police, due au changement de la péréquation pour les communes n'ayant pas de police municipale. Ce sujet est en cours de discussion par la municipalité qui étudie l'éventualité de procéder à un regroupement avec d'autres communes avoisinantes pour une police ou agent de sécurité. Ceci ne baisserait pas forcément les coûts, mais aurait comme but d'avoir une police de proximité et ainsi de meilleures prestations.

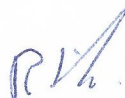
- (p31-6310.01 / p32 – 6310.99)
Le budget concernant les ports du village et du camping tient compte du futur règlement sur les ports. La commission des finances s'étonnait de ne pas voir les attributions aux fonds prévus. Selon explication de Florian Mettraux, ces dernières seront directement gérées via un compte épargne pour s'assurer de leur liquidité. Le compte sera alimenté en fonction de l'amortissement réel de la rénovation des ports.
- (p43 – 9630.00.3134.00)
Des travaux d'entretien/rénovation sont prévus en 2025 sur la maison de commune, comprenant notamment le remplacement des fenêtres, ainsi qu'une mise à neuf du réseau d'eau usée, ceci en profitant des travaux déjà prévus de génie civil dans le secteur.

Les annexes du préavis présentent également l'évolution des investissements de ces prochaines années, engendrant ainsi une augmentation de l'endettement de la Commune qui reste tout de même dans une situation saine et bien en dessous du plafond d'endettement. La commune devra cependant faire preuve d'une bonne maîtrise de ses prochains investissements qui pourrait engendrer une potentielle augmentation des impôts.

En conclusion, et après étude du dossier, la commission des finances propose d'**accepter le budget 2025** du préavis n°86-2024.

La commission des finances remercie les membres présents lors de la séance de commission, pour les informations et explications transmises de manière transparente et professionnelle.

Le 05.12.2024



Roland Pfister
Conseiller communal



Sylvain Baumann
Conseiller communal



Arnaud Heiniger
Conseiller communal

Didier Gattlen
Conseiller communal



Alexandre Grossu
Conseiller communal

